



Canadian Femicide Observatory for Justice and Accountability

Observatoire canadien du fémicide pour la justice et la responsabilisation

106 femmes et filles tuées par la violence: rapport de huit mois de l'Observatoire canadien du fémicide pour la justice et responsabilisation



<https://femicideincanada.ca/fr>

 CAN_Femicide

 CAN.Femicide



Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada
Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Canada



Canada Excellence
Research Chairs
Chaires d'excellence
en recherche du Canada

- Au cours des huit premiers mois de 2018, 106 femmes et filles ont été tuées au Canada, principalement par des hommes (90 %). En moyenne, cela signifie qu'une femme ou une fille est tuée tous les deux jours dans le pays, une tendance constante depuis les quatre dernières décennies.
- On accorde de plus en plus d'attention à la vulnérabilité des femmes âgées quant à la victimisation violente étant donné leur représentation croissante au sein de la population. Près du tiers (31 %) des victimes de féminicides en 2018 étaient âgées de 55 ans et plus, soutenant ainsi la priorité reconnue de porter une attention particulière à ce groupe de victimes.
- Les femmes et les filles autochtones continuent d'être surreprésentées parmi les victimes de féminicides.
- Près de la moitié des victimes de féminicides ont été tuées chez elles, ce qui souligne le fait que l'endroit où les femmes devraient se sentir le plus en sécurité représente souvent le plus grand danger.
- La méthode de meurtre la plus courante était par coups de fusil, lorsque cette information était documentée.
- Un tiers des accusés identifiés étaient des partenaires masculins des victimes. Les trois quarts de ces accusés entretenaient toujours une relation intime avec la victime et le quart d'entre eux se fréquentaient dans le cadre d'une relation amoureuse. Ces tendances soulignent l'importance des modifications à apporter au Code criminel pour tenir compte des relations amoureuses et de la législation actuelle obligeant les juges à considérer l'intimité comme une circonstance aggravante dans la détermination de la peine.



Remerciements

Ce rapport ne serait pas possible sans l'expertise et le soutien continu du Groupe consultatif d'experts du CFOJA ainsi que le soutien en matière de données et de recherche fourni par l'équipe de recherche du Centre d'étude des réponses sociales et juridiques à la violence (Centre for the Study of Social and Legal Responses to Violence), Université de Guelph. En particulier, merci à Danielle Sutton et Valérie Grand'Maison pour leurs efforts continus afin d'aider à suivre, surveiller,

coder et cartographier les meurtres de femmes et de filles au Canada. Merci également à Valérie pour ses compétences en traduction française afin que nous soyons en mesure de fournir cette information dans les deux langues officielles du Canada. C'est notre travail commun qui fait une différence et qui fait en sorte que ces femmes et ces filles ne soient pas oubliées.

Auteur du rapport: Myrna Dawson, Directrice de l'OCFJR, Université de Guelph

Date de publication: 10 Septembre 2018

Coordonnées: La liste du comité consultatif d'experts de l'OCFJR [ici](#).

L'Observatoire canadien du fémicide pour la justice et la responsabilisation (OCFJR) a été lancé le 6 décembre 2017. Son mandat général est d'établir un point de mire visible et national sur le fémicide au Canada. Il y a deux objectifs primordiaux¹: (1) Documenter les féminicides à mesure qu'ils se produisent; et (2) Surveiller les réponses de l'État et de la société à ces meurtres. Il s'agit du troisième rapport 2018 du OCFJR. Il porte sur la période du 1er janvier au 31 août 2018.

Le OCFJR définit le fémicide comme le meurtre de femmes et de filles parce qu'elles sont des femmes et des filles commis principalement, mais pas exclusivement, par des hommes (voir <https://femicideincanada.ca/fr/accueil/ce>). Il n'y a pas de définition convenue du fémicide et les discussions internationales se poursuivent sur les paramètres qui devraient être utilisés pour identifier le fémicide (Sarmiento et al., 2014).² Ainsi, conformément aux données internationales et à des fins de suivi, nous comptons tous les meurtres de femmes et de filles jusqu'à ce qu'un consensus soit atteint sur les circonstances du meurtre et/ou sur des critères plus précis pour déterminer ce qui constitue un fémicide.

Dans le présent rapport, cependant, afin de saisir les différentes définitions, nous décrivons d'abord les décès de toutes les femmes et filles tuées par la violence³ que nous avons pu identifier et documenter, même si certains de ces décès ne répondent peut-être pas par la suite aux paramètres de la définition du fémicide.⁴ Deuxièmement, nous examinons les décès qui s'inscrivent clairement dans les paramètres de ce qui est reconnu à l'échelle internationale comme le type de fémicide le plus courant - ce que beaucoup appellent le "fémicide intime" ou les femmes tuées par des partenaires masculins actuels ou anciens.

Les données sur les meurtres de femmes et de filles décrites ci-dessous ont été tirées de sources médiatiques. Les recherches sur la fiabilité et la validité des rapports des médias en tant que source de données sont résumées et discutées à l'annexe A. En bref, ces travaux ont montré que les reportages des médias sont aussi fiables et valides que les rapports officiels pour certains types d'information (p. ex. sexe, âge, méthode du meurtre, lieu, etc.) et surtout pour documenter la relation entre la victime et l'accusé.

¹ Pour de plus amples informations sur les activités du OCFJR, veuillez visiter <https://femicideincanada.ca/fr/accueil/ce>

² Le Protocole modèle latino-américain pour l'enquête sur les meurtres de femmes liés au genre (ci-après dénommé PLA) est l'un des documents les plus exhaustifs à ce jour sur les définitions et paramètres du fémicide. Selon ce document, le terme fémicide est compris comme : "Le meurtre de femmes parce qu'elles sont des femmes, qu'il soit commis au sein de la famille, dans le cadre d'un lien conjugal ou de toute autre relation interpersonnelle, ou par quiconque dans la collectivité, ou qu'il ait été commis ou toléré par l'État ou ses intentions." Le PLA a identifié divers paramètres et indicateurs, mais des discussions sont en cours pour savoir si et comment ces paramètres pourraient être transposés dans les domaines du droit et de la recherche.

³ Les décès qui surviennent à la suite d'accidents ou de collisions de la route ne sont pas inclus dans nos données, à moins qu'il n'y ait des preuves que l'acte était clairement intentionnel. Les huit femmes qui ont été renversées le 23 avril 2018 à Toronto par un homme qui conduisait une camionnette sont incluses dans nos données parce que l'acte était intentionnel.

⁴ Par exemple, deux fusillades de masse ont eu lieu au Canada en juillet et en août. En juillet, deux femmes ont été tuées et de nombreuses autres blessées par un homme ayant ouvert le feu sur des personnes sur l'avenue Danforth à Toronto. En août, un homme a tué par balle quatre personnes, dont deux femmes, dans une fusillade de masse à Fredericton. En tout, ces incidents ont entraîné la mort de quatre femmes et filles. Toutefois, les motifs demeurent obscurs à l'heure actuelle et, bien qu'ils soient inclus dans l'ensemble total des féminicides, il se peut que ces décès n'entrent pas par la suite dans les paramètres d'une définition plus étroite du fémicide.

Étant donné la nature récente de certains des féminicides décrits ci-dessous, peu d'informations sont actuellement disponibles. Les données sont et continueront d'être mises à jour à mesure que de nouveaux renseignements seront disponibles.

Pourquoi se concentrer uniquement sur la mort des femmes et des filles ?

La réponse publique la plus courante lorsque nous discutons du féminicide est, premièrement, de demander combien d'hommes et de garçons sont tués en comparaison et, deuxièmement, de souligner qu'il y a plus d'hommes et de garçons tués que de femmes et de filles. Nous en sommes conscientes. Nous croyons que ces décès constituent également un important focus des efforts de prévention de la violence. Cependant, les points suivants soulignent les raisons pour lesquelles le féminicide reste au cœur de nos préoccupations :

- (1) Le féminicide est une forme distincte d'homicide qui mérite sa propre désignation. Lorsque des femmes et des filles sont tuées, c'est presque toujours par des hommes dans le contexte de leurs relations intimes et/ou à la suite de violences sexuelles. C'est très différent des meurtres d'hommes, qui sont le plus souvent le résultat de la violence entre hommes par des amis, des connaissances et des étrangers, une constatation qui est amplement documentée aux niveaux national (David, 2017) et international (ONUUDC, 2013).
- (2) Compte tenu de ce qui précède, que les victimes d'homicide soient des femmes ou des hommes, les auteurs sont le plus souvent, et de façon prépondérante, des hommes. Ainsi, les hommes sont souvent à la fois victimes et auteurs d'homicide. Les femmes sont avant tout des victimes.
- (3) Enfin, l'Observatoire canadien du féminicide pour la justice et la responsabilisation est la seule initiative canadienne répondant à l'appel international lancé par les Nations Unies demandant que chaque pays observe le féminicide comme une des causes et conséquences des violences faites aux femmes et, dans ce cadre, crée des observatoires du féminicide pour documenter plus complètement et précisément ces morts (ACUNS, 2017).

Structure du rapport

La section I du rapport ci-dessous porte sur les 106 femmes et filles tuées au cours de la période considérée. Nous soulignons que le nombre de meurtres identifiés et documentés dans ce rapport est considéré comme une estimation minimale pour au moins deux raisons.

Premièrement, nous avons trouvé des renseignements sur 12 décès de femmes et de filles qui ont été jugés suspects par la police, mais aucune autre information n'est disponible ou des enquêtes sont toujours en cours. Ces victimes n'ont pas

été incluses dans le présent rapport, mais leur décès fera l'objet d'un suivi pour de plus amples détails. Il est probable que certaines de ces femmes et filles soient victimes de féminicides.

Deuxièmement, certains féminicides n'ont pas encore été signalés ou découverts, notamment ceux qui concernent des femmes et des filles disparues. Cette réalité a été clairement démontrée par les efforts décrivant le nombre de femmes et de filles autochtones disparues (Enquête nationale des FFADA, 2017; AFAC, 2010).

Au moment de la rédaction de ce rapport, certains cas n'étaient toujours pas résolus. Les informations sur les victimes dans ces incidents sont incluses dans les résultats ci-dessous. Leurs auteurs sont toujours en liberté; par conséquent, les caractéristiques de l'accusé et de la relation qu'il entretenait avec la victime demeurent inconnues pour le moment. Ces cas feront l'objet d'un suivi afin d'obtenir de nouveaux renseignements et les données seront mises à jour en conséquence.

La section II du rapport ne porte que sur les femmes tuées dans le contexte de leurs relations intimes avec des hommes - le plus souvent appelées "féminicides intimes" - qui représentent un des types les plus courants de féminicide au Canada (David, 2017; Dawson, 2016a) et ailleurs (Sarmiento et al., 2014; ONUDC, 2013).

Au cours des huit premiers mois de 2018, 106 femmes et filles ont été tuées au Canada, principalement par des hommes. En moyenne, il s'agit d'une femme ou d'une fille tuée tous les deux jours dans le pays - une tendance constante depuis quatre décennies.⁵

Nous respectons la mémoire de toutes ces femmes et filles à la fin de ce rapport (<https://femicideincanada.ca/fr/m2018>). Pour la plupart des femmes et des filles, nous incluons leur nom lorsque celui-ci a été identifié ou rendu public. Pour certaines victimes, cela n'a pas été possible parce que les victimes n'ont pas été identifiées dans les médias ou parce que leur nom n'a pas été communiqué aux médias. Cette dernière raison reflète une tendance croissante dans certaines juridictions policières.⁶

En se concentrant sur ces femmes et ces filles, les tendances suivantes ont été documentées :

Tendances dans le temps et selon la géographie

Distribution temporelle: Le nombre de femmes et de filles tuées chaque mois varie de 6 à 17 victimes. Plus précisément, le tableau 1 montre qu'il y a eu 17 victimes en janvier, 6 victimes en février, 13 victimes en mars, 16 victimes en avril, 15 victimes en mai, 11 victimes en juin, 15 en juillet et 13 en août.

Table 1: Distribution temporelle des femmes et filles tuées au Canada en date du 31 août 2018

Mois	Nombre de femmes et filles tuées
janvier	17
février	6
mars	13
avril	16
mai	15
Juin	11
juillet	15
août	13
Total	106

⁵ Voir <https://theconversation.com/everyday-terrorism-a-woman-or-girl-is-killed-every-other-day-in-canada-96329> (version originale anglaise seulement)

⁶ Par exemple, <https://theconversation.com/everyday-terrorism-a-woman-or-girl-is-killed-every-other-day-in-canada-96329> (version originale anglaise seulement)

Répartition géographique: Le tableau 2 montre que le groupe le plus important de femmes et de filles (50 %) ont été tuées en Ontario, une tendance qui est constamment documentée dans la province la plus peuplée du Canada. Environ 40% de la population du pays vit en Ontario, étant presque également répartie entre les femmes et les hommes. Ces chiffres montrent que le nombre de victimes de féminicides en 2018 est disproportionné par rapport à leur représentation dans la population. Cela s'explique en partie par le fait que les huit femmes tuées à Toronto le lundi 23 avril 2018 sont incluses dans ces données.⁷

L'Alberta et le Québec viennent au deuxième rang pour le nombre de victimes de féminicides jusqu'à présent en 2018, chacune représentant 11 pourcents du total. Le Manitoba représentait huit pourcents du total des victimes, suivi de la Colombie-Britannique avec six pourcents, du Nouveau-Brunswick et de la Saskatchewan avec quatre pourcents respectivement, de la Nouvelle-Écosse et du Nunavut avec trois pourcents respectivement et du Yukon avec un pourcent.

À ce jour, en 2018, d'après les médias examinés, il n'y a pas de féminicide connu à l'Île-du-Prince-Édouard, dans les Territoires du Nord-Ouest ou à Terre-Neuve/Labrador.

Pour une représentation visuelle de la répartition géographique, voir la carte canadienne des féminicides de 2018, en date du 31 août 2018: <https://femicideincanada.ca/fr/2018map>

Table 2: Distribution géographique des femmes et filles tuées au Canada en date du 31 août 2018¹

Province	Nombre tuées	% des féminicides
Ontario	53	50
Alberta	12	11
Québec	12	11
Manitoba	8	8
Colombie-britannique	6	6
Nouveau-Brunswick	4	4
Saskatchewan	4	4
Nouvelle-Écosse	3	3
Nunavut	3	3
Yukon	1	1
Total	106	100%

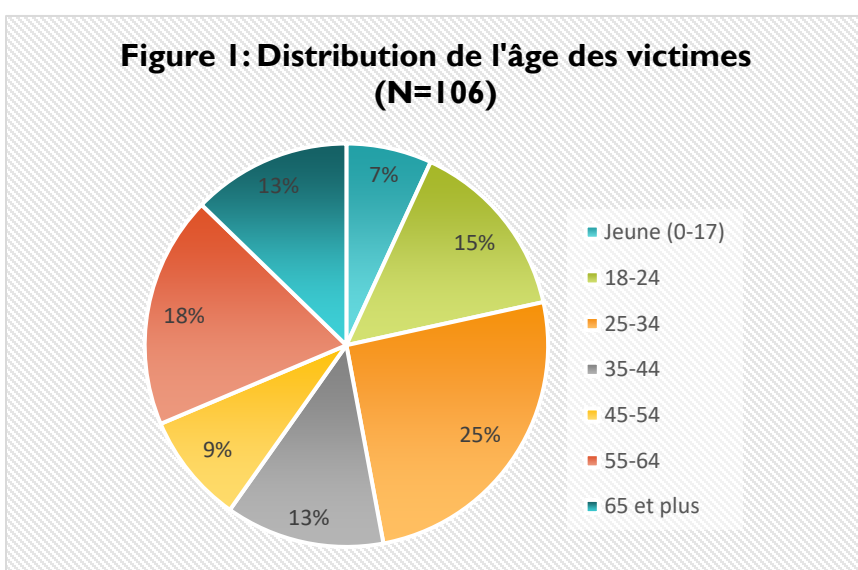
¹Aucun féminicide n'a été rapporté au Terre-Neuve et Labrador, dans les Territoires du Nord-Ouest ou à l'Île-du-Prince-Édouard. Les pourcentages ne totalisent pas 100 en raison de l'arrondissement.

⁷ Voir <https://www.cnn.com/2018/04/24/americas/toronto-van-attack-victims/index.html> (version originale anglaise seulement)

Caractéristiques démographiques des victimes et accusés

Âge de la victime: L'âge des victimes variait de deux ans à 94 ans, l'âge moyen étant de 42 ans. La figure 1 montre que le groupe d'âge représentant la plus grande proportion des victimes de fémicides était celui entre 25 à 34 ans (25 %), suivi de 55 à 64 ans (18 %), de 18 à 24 ans (15 %), de 35 à 44 ans (13 %), de 65 ans et plus (13 %), de 45 à 54 ans (9 %). Finalement, sept pourcents des victimes étaient âgées de 17 ans ou moins, ce qui représente le plus petit groupe d'âge.

La vulnérabilité des femmes âgées fait l'objet d'une attention grandissante, en particulier en ce qui concerne les fémicides, étant donné leur représentation croissante dans la population, en particulier en ce qui concerne les fémicides (ACUNS, 2017). Bien que l'âge limite varie, on utilise couramment 55 ans et plus pour désigner les femmes âgées (p. ex. Sutton et Dawson, 2017). En utilisant ce seuil, nos données montrent que près du tiers (ou 31 %) des victimes de fémicides se situaient dans ce groupe d'âge. Bien que ces données soient cohérentes avec la représentation de ce groupe d'âge dans la population, ces victimes représentent un sous-groupe de population dont les proportions continueront à s'accroître jusqu'en 2031 (Hudon et Milan, 2016). Étant donné qu'il y a encore peu d'études au Canada sur les femmes âgées et leur vulnérabilité à la violence, il s'agit d'une priorité de recherche en matière de prévention de la violence.



Race/Origine ethnique de la victime: L'information sur la race ou l'origine ethnique des victimes manquait dans 38 pourcents (ou 40 cas) de l'ensemble. En examinant les cas où la race ou l'origine ethnique de la victime a été déclarée, 38 victimes de fémicide étaient de race blanche ou caucasienne (58 %), 15 victimes étaient des femmes ou filles autochtones (22 %) et 16 victimes représentaient des minorités visibles⁸ (23 %) (voir la discussion à l'annexe A concernant la fiabilité des rapports médiatiques sur la race ou l'origine ethnique).

Selon la répartition au Canada, et dans la mesure dont cette information est connue, les victimes de race blanche ou caucasienne sont sous-représentées (58 % comparativement à 73 % de la population) alors que la proportion des victimes appartenant à une minorité visible correspond à leur représentation dans la population (23 % comparativement à 22 %).

⁸ Le terme "minorité visible" s'applique aux personnes qui, selon la Loi sur l'équité en matière d'emploi, sont identifiées comme n'étant pas de race blanche ou sont de couleur autre que blanche. En vertu de la Loi, les Autochtones ne sont pas considérés comme des membres de minorités visibles. Pour plus d'informations:

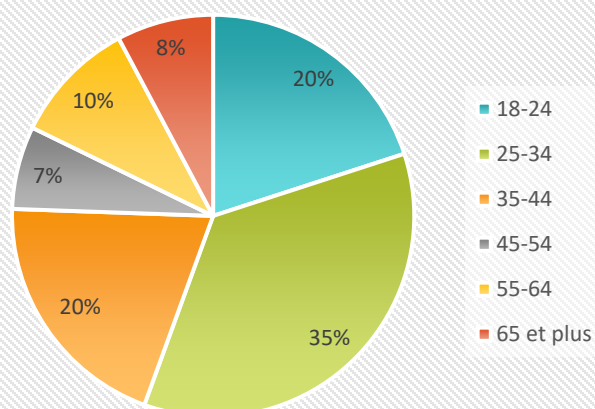
<https://www.statcan.gc.ca/fra/concepts/definitions/anterieures/antminorite>

dans la population⁹). En revanche, et conformément à d'autres études (AFAC, 2010), les femmes et les filles autochtones (Premières nations, Métis et Inuits) sont surreprésentées du fait qu'elles représentent entre quatre et cinq pourcents de la population canadienne¹⁰ mais 22 pourcents des victimes du fémicide. Il ne s'agit pas d'une nouvelle tendance, mais d'une tendance constante au fil du temps (pour plus de détails, voir <https://femicideinCanada.ca/fr/propos/tendances>).

Sexe de l'accusé: Mettant l'accent sur le principal accusé¹¹, dans 97 des cas où le sexe de l'accusé est connu, 90 pourcents étaient des hommes et 10 pourcents étaient des femmes, ce qui correspond aux données nationales (David, 2017). Dans neuf cas, le sexe de l'individu accusé n'est pas encore connu.

Âge de l'accusé: Dans les cas où l'information était disponible, l'âge de l'accusé variait entre 18 et 81 ans, l'âge moyen étant de 37 ans.¹² Comme le montre la figure 2, la plus grande proportion d'accusés étaient âgés de 25 à 34 ans (35 %), suivie de ceux de 18 à 24 ans (20 %) et de 35 à 44 ans (20 %), démontrant les mêmes proportions. Les personnes âgées de 55 à 64 ans (10 %), celles de 65 ans et plus (8 %) et celles de 45 à 54 ans (7 %) constituaient le reste du groupe.¹³

Figure 2: Distribution de l'âge des accusés (N=106)



Race/Origine ethnique de l'accusé: Dans les deux tiers des cas (67 %), l'information sur la race ou l'origine ethnique de l'accusé n'est pas disponible. Par conséquent, la fiabilité de cette information n'est pas suffisante pour être rapportée étant donné que les distributions pourraient changer considérablement si l'information était disponible.

Relation entre la victime et l'accusé: Comme dans d'autres pays, la figure 3 montre que le type de fémicide le plus commun (31 %) impliquait des femmes tuées par un partenaire intime masculin actuel ou ancien, ou ce qu'on appelle un "fémicide intime", et sera examiné plus en détail à la section II. La deuxième catégorie en importance de victimes représente les

⁹ Voir <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/171025/dq171025b-fra.htm>

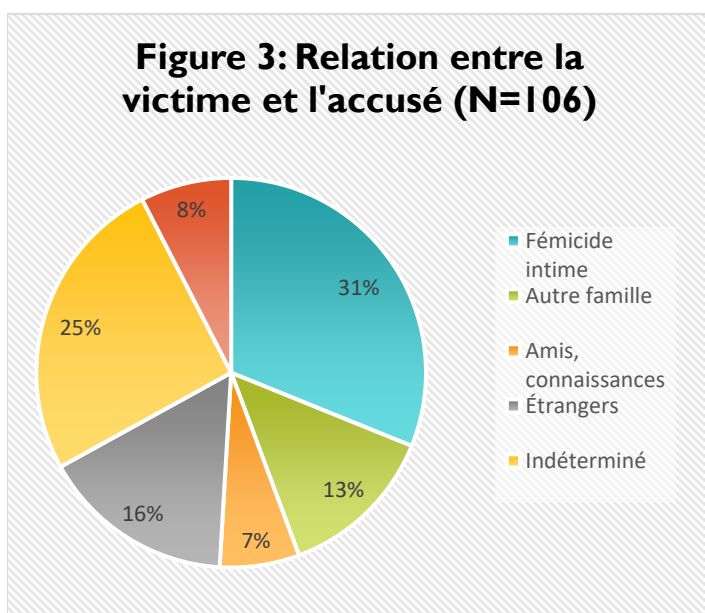
¹⁰ Voir <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-503-x/2015001/article/14313-fra.htm>

¹¹ La désignation de l'accusé principal est utilisée lorsqu'il y a eu plusieurs agresseurs, mais que l'un d'eux était plus dominant dans le meurtre et/ou avait le lien le plus étroit avec la victime.

¹² En référence à l'agresseur principal seulement.

¹³ L'âge de 13 des accusés demeure inconnu, y compris ceux pour lesquels le cas n'est toujours pas résolu.

Figure 3: Relation entre la victime et l'accusé (N=106)



féminicides commis par des étrangers (16 %) ¹⁴, suivie de ceux commis par d'autres membres de la famille (13 % dont 5 % étaient des parents) et par des amis ou connaissances (7 %). Dans ce groupe, comme le montre la figure 3, huit pourcents des cas ne sont toujours pas résolus et l'information sur la relation n'était pas précisée dans les médias examinés dans 25 pourcents des cas.

Caractéristiques de l'incident

Nombre de victimes et d'accusés: Comme dans la plupart des autres pays, la majorité des féminicides impliquent une seule victime et un seul accusé. Plus précisément, en 2018, près des trois quarts des cas (73 %) concernaient des

victimes uniques, les autres cas impliquant deux victimes ou plus. Lorsque l'information était connue, 91 pourcents des cas impliquaient un seul accusé et les autres cas concernaient de deux à quatre accusés.

Méthode: Aucune information n'est présentement disponible sur la méthode du meurtre dans 37 pourcents des cas. L'examen des cas où l'information était connue démontre que les coups de feu (32 %), les coups de couteau (29 %) et les cas où la victime a été battue (22 %) étaient les méthodes les plus courantes. Dans les cas où il y a eu des coups de feu (N = 21), les armes de poing (N = 5) et les armes d'épaule (N = 4) étaient presque également représentées.

Emplacement: Au cours des huit mois examinés, près du quart (24 %) des victimes ont été tuées dans leur propre maison et une proportion égale (24 %) dans une maison qu'elles partageaient avec l'accusé. De plus, 18 pourcents des victimes ont été tuées à l'extérieur (dans les parcs, terrains, dans la rue, etc.). Le lieu de l'assassinat reste inconnu dans 14 pourcents des cas.

L'état du dossier: Sur les 106 cas, huit pourcents n'ont toujours pas été résolus, 12 pourcents ont impliqué le suicide de l'accusé à la suite du féminicide et, dans quatre pourcents des cas supplémentaires, l'accusé est décédé depuis le meurtre. Les autres incidents ont entraîné des accusations ou sont en instance.

¹⁴ Cela comprend les huit femmes tuées lors de l'attaque du 23 avril 2018 à Toronto, au cours de laquelle un homme seul a conduit une fourgonnette et a fauché 10 victimes, dont deux hommes. L'accusé est un étranger pour toutes ses victimes.

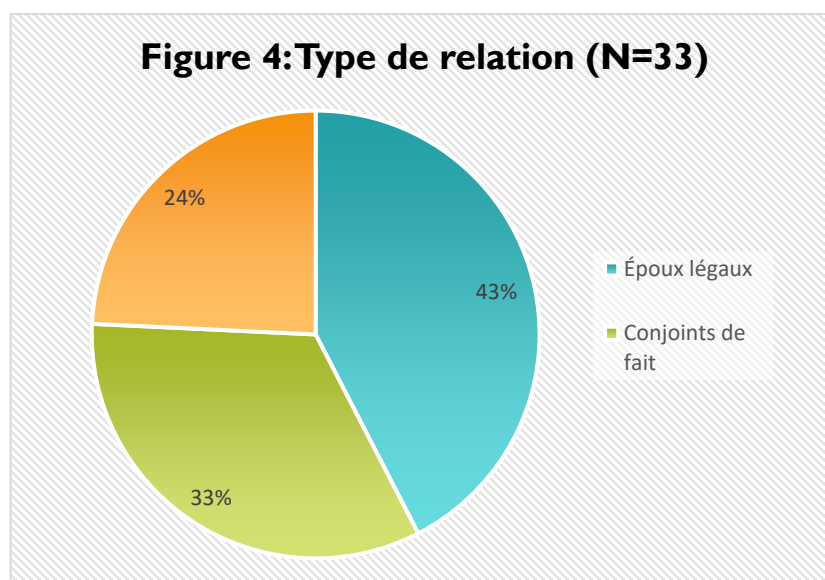
Section II

Tendances du fémicide intime

Dans le monde entier, les femmes courent le plus grand risque de fémicide dans le contexte de leurs relations intimes avec les hommes, et cela est également vrai pour les Canadiennes. Au cours des huit premiers mois de 2018, 33 fémicides - près d'un tiers des 106 meurtres (31 %) - étaient ce que l'on appelle des "fémicides intimes" - des meurtres de femmes commis par des partenaires intimes masculins actuels ou anciens.

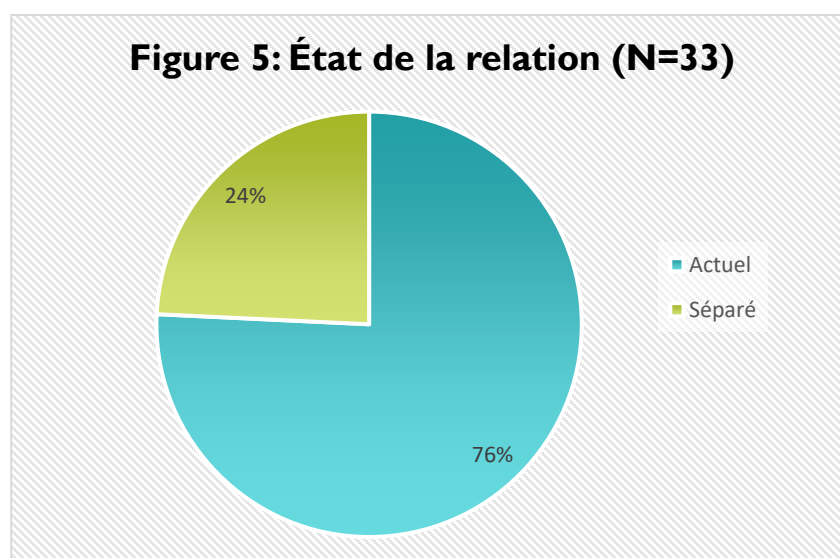
Sur le plan international, il est reconnu que la plupart de ces cas impliquent de la violence et des abus chroniques dans la relation, des menaces et/ou de l'intimidation, et de la violence sexuelle (OMS, 2012). Ces situations sont exacerbées par les inégalités entre les sexes et d'autres inégalités (par exemple, race/ethnicité, âge, déficiences) qui font que les femmes ont moins de pouvoir ou de ressources que les hommes en général, et que leurs partenaires masculins en particulier.

De ces 33 cas, comme le montre la figure 4, 12 victimes (ou 36 %) étaient ou avaient été légalement mariées à l'accusé, 13 victimes (ou 40 %) étaient en union de fait et huit victimes (ou 24 %) étaient ou avaient été dans une relation amoureuse/fréquentation avec l'accusé. Cette dernière donnée souligne l'importance des réformes du projet de loi C-75 du gouvernement fédéral qui visent à moderniser le vocabulaire du Code criminel du Canada pour utiliser l'expression "partenaire intime" afin de saisir les différents types de relations amoureuses et de fréquentations.¹⁵



¹⁵ Voir <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-new-legislation-aims-to-increase-protections-for-domestic-abuse/>. (version originale anglaise seulement)

En comparant les relations actuelles et les relations antérieures, la figure 5 montre que la plupart des accusés étaient les partenaires actuels des victimes. Plus précisément, 25 femmes auraient été tuées par un partenaire masculin actuel (76 %) et huit femmes par un ancien partenaire masculin.



Caractéristiques démographiques des personnes impliquées dans un fémicide intime¹⁶

Âge de la victime: L'âge des victimes s'étendait entre 20 et 76 ans, avec une moyenne d'âge de 43 ans. Le groupe d'âge représentant la plus grande proportion de fémicide intime était de 25 à 34 ans (25%), suivi des groupes d'âge de 18 à 24 ans et de 45 à 54 ans, représentant chacun 19 pourcents des victimes. Un autre 16 pourcents des victimes étaient âgées entre 55 et 64 ans, suivi des femmes âgées de 65 ans et plus (13%). Ces derniers deux groupes d'âge comprennent un total de 29 pourcents qui représente les femmes âgées de 55 ans et plus – un groupe d'âge désignant les femmes âgées et qui a récemment commencé à attirer l'attention comme groupe vulnérable à la violence, autant au sein d'une relation intime ou non. Les victimes entre 35 et 44 représentaient neuf pourcents des cas.

Âge de l'accusé: Lorsque l'information était disponible, l'âge de l'accusé variait de 21 à 81 ans, l'âge moyen étant de 45 ans. Comme pour les victimes, la plus grande proportion d'accusés étaient âgés de 25 à 34 ans (27 %). Le deuxième groupe d'accusés en importance était celui des 35 à 44 ans (24 %), suivi de celui des 55 à 64 ans et des 65 ans et plus (18 % et 15

¹⁶ Avec ce plus petit échantillon, il manque de l'information pour une plus grande proportion de cas portant sur la race/origine ethnique; par conséquent, en raison de leur manque de fiabilité, ces chiffres ne sont pas fournis.

% respectivement), ce qui souligne encore une fois la nécessité de concentrer les efforts de prévention de la violence sur les populations âgées. Les autres accusés étaient âgés de 18 à 24 ans (9 %) et de 45 à 64 ans (6 %).

Caractéristiques de l'incident

Nombre de victimes et d'accusés: Les fémicides intimes sont en grande partie des incidents à victime unique, ce qui était vrai pour ces incidents (85 %). Dans plusieurs cas, d'autres victimes, principalement d'autres membres de la famille (p. ex. enfants, parents), ont également été ciblés et tués. Tous les incidents ne concernaient qu'un seul accusé.

Méthode: Lorsqu'on disposait d'informations sur la méthode du meurtre (55 % des cas), comme pour l'ensemble des fémicides, les méthodes les plus couramment utilisées étaient les coups de feu (39 %), les coups de couteau (33 %) et les cas où la victime a été battue (22 %).

Emplacement: Au cours des huit mois examinés, sur les 33 cas de fémicide intime, près de la moitié des victimes ont été tuées dans un domicile qu'elles partageaient avec l'accusé (46 %) ou dans leur propre domicile (24 %). Trois pourcents des victimes ont été tuées au domicile de l'accusé. Ainsi, environ les trois quarts des fémicides intimes ont eu lieu dans un endroit privé.

L'état du dossier: Sur les 33 cas, 10 (ou 30 %) impliquaient le suicide de l'accusé à la suite du fémicide et il est présumé qu'un autre cas pourrait être un fémicide intime suivi d'un suicide. Dans un autre incident, l'accusé est maintenant décédé. Les autres cas ont entraîné des accusations ou sont en instance.

Le nombre important de cas impliquant des femmes tuées par des partenaires intimes masculins souligne l'importance symbolique du sous-alinéa 718.2(a)(ii) du Code criminel, adopté en 1996, qui oblige les juges à considérer les relations conjugales ou les unions de fait entre l'agresseur et sa victime comme un facteur aggravant dans la détermination de la peine. Des modifications plus récentes proposées dans le projet de loi C-75 feraient en sorte que les anciens partenaires intimes seraient également inclus dans cette clause de la même façon dont les partenaires actuels le sont, quoique cela puisse déjà avoir été réalisé dans certaines salles de tribunal. Bien que plusieurs études aient tenté d'examiner l'impact de la modification initiale de 1996 (voir Dawson 2012, 2016b; Grant, 2017), celle-ci demeure une priorité pour la recherche et constitue un axe clé des efforts de recherche du OCFJR.



Conclusion

Le présent rapport décrit et résume les tendances des meurtres de femmes et de filles au Canada au cours des huit premiers mois de 2018, tels que documentés par le OCFJR à l'aide de la couverture médiatique. Certaines tendances et modèles clés sont mis en évidence et sont cohérents avec les études internationales antérieures et actuelles sur le fémicide. Dans une publication récente du Conseil académique du système des Nations Unies (2018) sur le thème du fémicide, il est déclaré que:

"Nous avons tous l'obligation nationale et internationale de mettre fin à ces atrocités, de poursuivre les agresseurs et d'améliorer la vie des nombreuses victimes qui ont été brisées. Les gouvernements peuvent et doivent fournir des "lieux sûrs" pour les femmes et les enfants à risque" (p. 1).

Comme le montre ce rapport, le Canada ne fait pas exception à cet égard et il reste beaucoup à faire pour lutter contre le fémicide et les autres formes de violence faite aux femmes et aux filles.

En mémoire ...

106 femmes et filles tuées (1 janvier au 31 août 2018)

Barbara Kovic, 76, Etobicoke, ON (3 janvier)
 Kristen Faye Cantre, 32, Indigenous, Makwa Sahgaiehcan First Nation, SK (7 janvier)
 Name not released, 40, O-Chi-Chak-Ko-Sipi First Nation, Crane River, MB (7 janvier)
 Arlène Girard, 56, Sherbrooke, QC (8 janvier)
 Louise Earle, 62, Brighton, ON (10 janvier)
 Baljit Thandi, 32, Brampton, ON (12 janvier)
 Avtar Kaur, 60, Brampton, ON (12 janvier)
 Elaine Bellevue, 61, Mississauga, ON (13 janvier)
 Holly Marie Hamilton, 29, Hamilton, ON (14 janvier)
 Jan Singh, 70, Oakville, ON (17 janvier)
 Angel Sandine Beaulieu, 22, Indigenous, Winnipeg, MB (18 janvier)
 Deidra Ann Smith, 35, Highlands East Township, ON (21 janvier)
 Deborah Irene Yorke, 63, Dartmouth, NS (21 janvier)
 Hoden Dahir Said, 30, Brampton, ON (27 janvier)
 Claire Hébert, 58, Gatineau, QC (28 janvier)
 Name not released, 35, Indigenous, St. Theresa Point, Island Lake, MB (28 janvier)
 Yun Yu, 61, LaSalle (Montreal), QC (28 janvier)
 Safaa Marina, 53, Nepean, ON (4 février)
 Agnes Sutherland, 62, Indigenous, Timmins, ON (4 février)
 Maria Da Gloria Da Silva DeSousa, 81, Orleans, ON (10 février)
 Ulla Theoret, 55, Ryerson Township, ON (23 février)
 Raija Turunen, 88, Ryerson Township, ON (23 février)
 Chelsey Tegan Alice Rose Bien, 25, Indigenous, Kwanlin Dün First Nation, YK (26 février)
 Name not released, 21, Thicket Portage, MB (2 mars)
 Alicia Marie Lewandowski, 25, Mississauga, ON (5 mars)
 Essozinam Assali, 27, North York, ON (6 mars)
 Janice West, 62, Warton, ON (6 mars)
 Krassimira (Krissy) Pejcinovski, 39, Ajax, ON (14 mars)
 Venallia (Vana) Pejcinovski, 13, Ajax, ON (14 mars)
 Name not released, 9, Indigenous, Wemindji, QC (15 mars)
 Ruma Amar, 29, North York, ON (17 mars)
 Jennifer Lynne Semeneec, 45, Springhill, NS (20 mars)
 Nadia El-Dib, 22, Malborough, AB (25 mars)
 Name not released, 51, Thompson, MB (26 mars)
 Raena Kalee Henry, 28, Indigenous, Squamish, BC (27 mars)
 Marian Fischer, Morris-Turnberry, ON (29 mars)



En mémoire ...

(suite)

Anne Rainville, 61, Marathon, ON (5 avril)
 Naomi Bartlette, 33, Moncton, NB (6 avril)
 Rosalie Gagnon, 2, Charlesbourg, QC (18 avril)
 Mary Lou Clauson, 61, Midale, SK (20 avril)
 Mary Elizabeth (Betty) Forsyth, 94, North York, ON (23 avril)
 Beutis Renuka Amarasingha, 45, North York, ON (23 avril)
 Andrea Bradden, 33, North York, ON (23 avril)
 Geraldine Brady, 83, North York, ON (23 avril)
 So He (Sohe) Chung, 22, North York, ON (23 avril)
 Anne Marie D'amico, 30, North York, ON (23 avril)
 Ji-Hun (Ji Hun) Kim, 22, North York, ON (23 avril)
 Dorothy Marie Sewell, 80, North York, ON (23 avril)
 Brittany Vande Lagemaat, 25, Kildare (Edmonton), AB (23 avril)
 Emily-Ann Anderson, 25, Sept-Îles, QC (23 avril)
 Kaylee Anderson Tooma, 3, Sept-Îles, QC (23 avril)
 Keri Smith, 36, Richmond, BC (30 avril)
 Name not released, 22, Indigenous, Iqaluit, NU (6 mai)
 Bigue Ndao, 33, Edmonton, AB (7 mai)
 Laura Jean Victoria Wigelsworth, 27, Vanastra, ON (10 mai)
 Name not released, 61, LaSalle (Montreal), QC (15 mai)
 Josephine Pelletier, 33, Indigenous, Calgary, AB (17 mai)
 Name not released, Fishing Lake Métis Settlement, AB (19 mai)
 Name not released, 23, Flin Flon, MB (19 mai)
 Angela Turner, 50, Charleswood, MB (21 mai)
 Abbegail Judith Elliott, 21, Toronto, ON (23 mai)
 Elisabeth Salm, 59, Ottawa, ON (24 mai)
 Rhoderie Estrada, 41, East York, ON (25 mai)
 Name not released, Iqaluit, NU (27 mai)
 Freda Joyes, 74, Spruce Grove, AB (27 mai)
 Christine Lynn Barker, 36, Winnipeg, MB (28 mai)
 Heeley Rae Balanga, 35, Kawartha Lakes, ON (29 mai)
 Name not released, Taloyoak, NU (8 juin)
 Brandy Sandra Robillard, 24, Indigenous, Black Lake First Nation, SK (10 juin)
 Victoria Selby-Readman, 28, Toronto, ON (10 juin)
 Autumn Marie Taggart, 31, Windsor, ON (10 juin)
 Chloe Labrie, 28, Kuujuaq, QC (12 juin)
 Autumn Miranda Andy-Cheena, 15, Indigenous, Mishkosiminiziibiing First Nation, ON (13 juin)
 Darlene Norma Cardinal, 43, Lac La Biche, AB (22 juin)
 Nicole Chouinard, 71, Laval, QC (23 juin)



En mémoire ...

(suite)

Jenas Nyarko, 31, Toronto, ON (24 juin)
 Chantelle Almeida, 26, Vaughan, ON (29 juin)
 Michelle Marcino, 56, Buck Lake, AB (29 juin)
 Chloe Bellehumeur-Lemay, 22, Lanaudière, QC (1 juillet)
 Ashley MacLean Kears, 22, Cole Harbour, NS (2 juillet)
 Crystal Louise McFadyen, 37, Saskatoon, SK (6 juillet)
 Carla Rutherford, 64, Dundas, ON (9 juillet)
 Carrie Shannon Paton, 38, Blue Quill (Edmonton), AB (12 juillet)
 Carolyn Campbell, 52, Toronto, ON (12 juillet)
 Alyssa Lightstone, 20, Newmarket, ON (21 juillet)
 Reese Fallon, 18, Toronto, ON (22 juillet)
 Julianna Kozis, 10, Toronto, ON (22 juillet)
 Rama Gauravarapu, West Kelowna, BC (22 juillet)
 Aaliyah Rosa, 7, Langley, BC (22 juillet)
 Brigitte Pelletier, 54, Dundee, NB (~28 juillet)
 Kim Racine, 24, St-Isidore-de-la-Prairie, QC (29 juillet)
 Taylor Toller, 24, Calgary, AB (26 juillet)
 Shawn Boschuck, 52, Calgary, AB (31 juillet)
 Chelsea Lynn De Forge, 31, Vancouver, BC (1 août)
 Nancy Morgan, 59, Terrace, BC (2 août)
 Amanda McClaskin, 36, Muskoka Lakes Township, ON (3 août)
 Bobbie Lee Wright, 32, Fredericton, NB (10 août)
 Sara Mae Helen Burns, 43, Fredericton, NB (10 août)
 Ellie May House, 31, Indigenous, Paul First Nation Reserve, AB (14 août)
 Elena Marcucci, 84, Etobicoke, ON (18 août)
 Wendy Allan, 51, Kawartha Lakes, ON (19 août)
 Edresilda (Edra) Haan, 58, Kitchener, ON (22 août)
 Sandra Anne Finn, 70, Peterborough, ON (22 août)
 Amelie Chrystelle Sakkalis, 28, Boston Bar, BC (22 août)
 Amelia Corrie Sainnawap, 31, Thunder Bay, ON (22 août)
 Colleen Maxwell, 73, Toronto, ON (29 août)



Sources des données

Pour suivre et décrire le féminicide au Canada, le présent rapport s'appuie principalement sur les sources médiatiques pour documenter l'incident initial, l'enquête subséquente et le processus judiciaire de l'accusé, dans les cas où l'agresseur a été arrêté. D'autres renseignements seront tirés des archives judiciaires publiques dès qu'elles seront disponibles une fois le cas criminel résolu.

Avec le développement des technologies de l'information, ces sources sont maintenant plus faciles d'accès et à récupérer, que ce soit gratuitement ou moyennant un abonnement mensuel peu coûteux. Compte tenu du recours croissant aux sources médiatiques, la qualité de l'information documentée dans les médias a été comparée à celle de l'information contenue dans les sources officielles. Bien que cette recherche ait été menée en grande partie aux États-Unis, il est probable qu'elle présente des similitudes avec la situation au Canada. Ces études ont démontré que:

1. Les informations démographiques, telles que le sexe et l'âge de la victime et de l'agresseur, sont souvent rapportées avec précision dans les journaux, en accord avec les statistiques des bases de données nationales (Heide et Boots, 2007; Parkin et Gruenewald, 2017).
2. Il peut être plus difficile de déterminer la race ou l'origine ethnique en se fondant uniquement sur les articles de journaux, en raison des restrictions éditoriales quant à la façon et au moment où la race ou l'origine ethnique peut être signalée. Cependant, en comparant les informations extraites des journaux aux statistiques officielles américaines, une étude a montré qu'il était possible de correctement identifier la race ou l'origine ethnique de la victime dans 90 pourcents des cas en se basant uniquement sur les journaux (Parkin et Gruenewald, 2017). Ils ont avancé que l'une des raisons pourrait être que les statistiques officielles n'enregistrent pas la race ou l'origine ethnique si elles ne sont pas facilement accessibles.
3. Nous pouvons également trouver des renseignements sur l'éducation, l'emploi, les antécédents judiciaires et le fait que la victime et/ou l'agresseur aient eu des enfants, mais ces informations ne sont pas toujours communiquées. En fait, la plupart des reportages ne font état que de caractéristiques affirmatives (p. ex. si la victime ou l'agresseur *avait* une caractéristique particulière, comme un dossier criminel antérieur, des enfants, etc.). Toutefois, c'est aussi généralement le cas pour les statistiques officielles.
4. Les journaux ont été jugés plus instructifs que les données officielles pour déterminer la relation victime-agresseur. La relation a été précisée dans 80 pourcents des cas rapportés dans les médias, comparativement à seulement 55 pourcents des cas inclus dans les données officielles (Parkin et Gruenewald, 2017).

5. Les journaux se sont également révélés utiles pour fournir un contexte situationnel. Par exemple, l'information extraite exclusivement des dossiers de police pourrait ne pas fournir une vue d'ensemble parce que l'information n'est pas enregistrée à des fins de recherche, mais plutôt pour répondre aux exigences organisationnelles (Shon et Lee, 2016). De plus, il se peut qu'un portrait plus complet des événements ne soit pas disponible au moment où le rapport officiel a été produit. Par exemple, les circonstances de l'homicide peuvent ne pas être connues au début de l'enquête, surtout si aucun suspect n'a été identifié immédiatement, et le rapport initial peut ne pas être mis à jour lorsque l'enquête est terminée. Cela pourrait être particulièrement problématique si l'accusé se suicide après l'homicide et qu'aucun procès ne suit.

Les journaux, par contre, sont plus susceptibles de rapporter les détails sociaux et contextuels de l'homicide au fur et à mesure que l'enquête progresse afin de construire une histoire intéressante pour leur public (Shon et Lee, 2016). Une autre étude de Genovesi et al. (2010) a révélé que les articles de journaux fournissaient plus de contexte sur les circonstances de l'homicide que ce qui était noté dans les dossiers des médecins légistes.

6. Le lieu exact (p. ex., l'adresse) et le type de lieu (p. ex., résidence, extérieur) sont souvent rapportés de façon constante dans les sources d'information (Heide et Boots, 2007; Huff-Corzine et al., 2014; Parkin et Gruenewald, 2017). Il s'agit ainsi d'un avantage par rapport aux données officielles dans lesquelles l'emplacement exact est rarement précisé et qui sont plutôt déclarées au niveau du recensement.

En résumé, il y a un consensus général dans la littérature sur le fait que les journaux identifient autant, voire plus, d'informations sur les circonstances entourant un homicide que les sources de données officielles (Genovesi et al., 2010; Huff-Corzine et al., 2014; Parkin et Gruenewald, 2017; Shon et Lee, 2016). De plus, il y avait des similitudes entre les deux sources de données en ce qui concerne l'information et les circonstances énumérées, soulevant un degré élevé d'accord et, par conséquent, confère une légitimité aux sources médiatiques/journalistiques.

Toutefois, certaines limitations ont été soulevées, basées principalement de la recherche américaine :

1. Certains homicides peuvent ne pas être couverts alors que d'autres sont sensationnalisés (Parkin et Gruenewald, 2017; Salari et Sillito, 2016).
2. En ce qui concerne le premier point, les victimes d'homicide appartenant à une minorité et les victimes vivant dans des communautés socioéconomiques défavorisées sont moins susceptibles de recevoir une couverture médiatique (Parkin et Gruenewald, 2017). Toutefois, il est important de reconnaître que ces limites sont tirées de la littérature américaine. Il est possible que les médias canadiens rapportent la plupart des homicides en raison de leur rareté relative par rapport aux taux d'homicides aux États-Unis; toutefois, le niveau de détail variera probablement selon les caractéristiques de la victime et de l'accusé et selon la région du pays.

3. Les journalistes se fient généralement aux sources policières et pourraient de pas être en mesure de questionner les personnes qui connaissent personnellement la victime ou l'agresseur ou de communiquer avec les organismes impliqués en violence faite aux femmes et qui travaillent avec la victime, l'accusé et/ou la famille (Fairbairn et Dawson, 2013; Richards et al., 2011; Taylor, 2009). Par conséquent, l'information communiquée par la police peut ne pas refléter avec précision les antécédents interpersonnels des personnes impliquées, surtout lorsqu'il y a eu un nombre restreint de contacts policiers avant l'homicide (Taylor, 2009).



- Academic Council on the United Nations System. 2018. *Femicide IX: Femicide, State Accountability and Punishment*. Venna: ACUNS.
- Academic Council on the United Nations System. 2017. *Femicide VIII: Abuse and Femicide of the Older Woman*. Vienna: ACUNS.
- Academic Council on the United Nations System. 2017. *Femicide VII: Establishing a Femicide Watch in Every Country*. Vienna: ACUNS.
- Burczycka, Marta and Shana Conroy. 2018. *Family violence in Canada: A statistical profile, 2016*. Juristat (Catalogue no. 85-002-X). Ottawa: Canadian Centre for Justice Statistics.
- David, Jean-Denis. 2017. *Homicide in Canada, 2016*. Ottawa: Canadian Centre for Justice Statistics (Catalogue no. 85-002X).
- Dawson, Myrna. 2016a. "Punishing Femicide: Criminal Justice Responses to the Killing of Women Over Four Decades." *Current Sociology* 64(7): 996-1016.
- Dawson, Myrna. 2016b. "Intimacy, Gender and Homicide: The Validity and Utility of Common Stereotypes in Law." Chapter 3 in *Gender, Murder and Responsibility: An International Perspective*, edited by K. Fitz-Gibbons and S. Walklate. London: Routledge.
- Dawson, Myrna. 2012. "Intimacy, Homicide, and Punishment: Examining Court Outcomes Over Three Decades." *Australian and New Zealand Journal of Criminology* 45(3): 400-422.
- Fairbairn, Jordan and Myrna Dawson. 2013. "Canadian News Coverage of Intimate Partner Homicide: Analysing Changes Over Time." *Feminist Criminology* 8(3): 147-176.
- Genovesi, Andrea L., Amy E. Donaldson, Brynna L. Morrison and Lenora M. Olson. 2010. "Different Perspectives: A Comparison of Newspaper Articles to Medical Examiner Data in the Reporting of Violent Deaths." *Accident Analysis and Prevention*, 42(2): 445-451.
- Grant, Isabel. 2017. *Sentencing for Intimate Partner Violence in Canada: Has s.718.2(a)(ii) Made a Difference?* Ottawa: Department of Justice Canada.

- Heide, Kathleen M. and Denise Paquette Boots. 2007. "A Comparative Analysis of Media Reports of U.S. Parricide Cases with Officially Reported National Crime Data and the Psychiatric and Psychological Literature." *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology* 51(6): 646-675.
- Hudon, Tamara and Anne Milan. 2016. Senior Women. *Women in Canada: A Gender-Based Statistical Report*. Ottawa: Statistics Canada. (Catalogue No. 89-503-X).
- Huff-Corzine, Lin, James C. McCutcheon, Jay Corzine, John P. Jarvis, Melissa J. Tetzlaff-Bemiller, Mindy Weller, and Matt Landon. 2014. "Shooting for Accuracy: Comparing Data Sources on Mass Murder." *Homicide Studies* 18(1): 105-124.
- Native Women's Association of Canada (NWAC). 2010. *What Their Stories Tell Us: Research findings from the Sisters in Spirit Initiative*. Ottawa: NWAC.
- National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls. 2017. *Our Women and Girls Are Sacred: Interim Report*. Ottawa: National Inquiry.
- Parkin, William S. and Jeff Gruenewald. 2017. "Open-Source Data and the Study of Homicide." *Journal of Interpersonal Violence* 32(18): 2693-2723.
- Paulsen, Derek J. 2003. "Murder in Black and White: The Newspaper Coverage of Homicide in Houston." *Homicide Studies* 7(3): 289-317.
- Richards, Tara N., Lane Kirkland Gillespie and M. Dwayne Smith. 2011. "Exploring News Coverage of Femicide: Does Reporting the News Add Insult to Injury?" *Feminist Criminology* 6(3): 178-202.
- Salari, Sonia and Carrie LeFevre Sillito. 2016. "Intimate Partner Homicide-Suicide: Perpetrator Primary Intent Across Young, Middle, and Elder Adult Categories." *Aggression and Violent Behavior* 26: 26-34.
- Sarmiento, Camilo B., Miguel Lorente Acosta, Françoise Roth, and Margarita Zambrano. 2014. *Latin American Model Protocol for the Investigation of Gender-Related Killings of Women (Femicide/Feminicide)*. Vienna, Austria: United Nations High Commissioner for Human Rights.
- Shon, Phillip C. and Jihee Lee. 2016. "Evidence of Convergent Validity: A Comparative Analysis of Sentencing Verdicts and Newspaper Accounts of South Korean Parricides." *Asian Criminology* 11(1): 1-19.



Sutton, Danielle and Myrna Dawson. 2017. *Femicide of Older Women*. London, ON: The Learning Network.

Taylor, Rae. 2009. "Slain and Slandered: A Content Analysis of the Portrayal of Femicide in Crime News." *Homicide Studies* 13(1): 21-49.

United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC). 2014. *Global Study on Homicide 2013: Trends, Context, Data*. Vienna, Austria: UNODC.

World Health Organization (WHO). 2012. *Understanding and Addressing Violence Against Women: Femicide*. Vienna, Austria: WHO.

